

PROCES VERBAL N°03

COMMISSION REGIONAL DE L'ARBITRAGE DU LUNDI 2 AOUT 2021 VISIOCONFERENCE – 19H00

Présidence : ZABEAU Steeve

Présents : M. GILLETTE — M. CALME – J. PEROUMAL – P. GÉNIES
– T. BROSSARD – C. ZABEAU – C. PIERROT – L. LAMBERT – S. NAIGRE
– H. DOUGLAS – B. DESBONNES

Excusés S. ZAMORE - D. SOUTENARE - J.P GUEMISE – L. DOUGLAS TAILLASSON

Absent (s) P. TOURRAINE

Rappel de l'Ordre du Jour

- 1) Approbation du P.V de la réunion du : 19/07/21,
- 2) Lecture et approbation du nouveau Règlement Intérieur
- 3) Liste des observateurs
- 4) Affectations saison 2020-2021
- 5) Préparation de l'A.G de rentrée des Arbitres
- 6) Questions Diverses.

1- 19h30, La Secrétaire Adjointe de la CRA procède à la lecture intégrale du P.V de la dernière réunion

La Commission décide que le P.V soit transmis désormais aux membres qui en prendront connaissances bien auparavant.

Les éventuelles remarques se feraient en début des travaux, et représenterait ainsi un gain de temps important. Le Président de rajouter : Que la LGF projette la mise en ligne de P.V des commissions sur le site et seraient consultable par tous.

Pas d'autres observations significatives, le P.V est validé.

2 – Lecture et approbation du nouveau Règlement Intérieur,

Sur proposition du Président, les membres de la CRA passent en revue et réactualisent certains articles du Titre II du Règlement Intérieur :

Article 8 : Organisation du concours d'arbitre régional (candidatures plus tard, le 30 mai et concerne les arbitres de R3).

Article 9 : Candidature accélérée.

Les dispositions afférentes à cet article seront soumises au Conseil de Ligue du 09/08/21 pour validation.



Article 10 : Rétrogradation d'arbitres.

Article 11 : Arbitre, arbitre assistant arrivant d'une autre ligue.

Ce règlement intérieur est accompagné d'une circulaire annuelle qui se décline en 8 chapitres.

Chapitre 1 : Structure de l'arbitrage.

Chapitre 2 : Observateurs Régionaux.

Chapitre 3 : Tests Physiques.

Les arbitres futsal qui jamais, à ce jour n'étaient concernés par ces tests, se les verront prescrire.

Les membres de la CRA décident de fixer à **(20) vingt les répétitions** pour les arbitres futsal, **pour les tests physiques.**

Chapitre 4 : Critères d'affectation dans chaque catégorie.

En Régional 1, les arbitres centraux sont répartis en 2 groupes et seront observés chacun par 4 observateurs affectés au groupe.

Étant entendu que chacun de ces observateurs supervisera la totalité des arbitres du groupe.

Désormais des observations au rang remplaceront les observations par notes.

Chapitre 5 : Tests Théoriques.

Les assistants spécifiques devront satisfaire à un test théorique en présentiel ou sous une autre forme qu'il va falloir trouver en cette période de pandémie

Chapitre 6 : Structuration de l'arbitrage Féminin.

Le regroupement du corps arbitral féminin est souhaitable, car l'effectif actuel est environ de (5) cinq.

3 – Les observateurs

Liste de candidats présentés à la fonction d'observateur :

AMBROISE. Jean-Claude - **ANTONY.** Romuald - **APHAREL.** Alex - **BALISIER.** Lucien - **BIRCH.** Noël - **BRAFLAN.** Gérard - **CELIGNY.** Ladislav - **CHARIN.** Florent - **DINGA.** Sylvestre - **FLANDRINA.** Eric - **FOUCAN.** Emile - **HIRA.** Simon - **JEAN-BAPTISTE.** Roland - **KHEREL.** Félix - **MANUBIN.** José - **NAPOLIN.** Gervais - **QUIDAL.** Pierrot - **RELIFOX.** Bernard - **RILCY.** José – **CLAVIER** Rodolphe. - **ROSBIF.** Francis - **SIROY.** Philippe - **THURAM ULIEN.** Emmanuel - **TOURRAINE.** Philippe. – **JOMBERT** Christophe – **RAMFALL** Victor – **SCHULLER** Robert

Les membres de la CRA s'entendent pour la mise en place d'un cadre précis et rigoureux quant à la conduite et à l'exécution des missions des observateurs. Ceux-ci devront s'y conformer sous peine de voir leur appartenance au corps des observateurs remis en question.

Les observateurs subiront une évaluation de même qu'une formation pour ceux qui ont longtemps été éloigné du football.

La CRA propose qu'un groupe d'observateurs puisse observer l'un des leurs, désigné à observer un arbitre sur une rencontre.

L'idée étant, de comparer l'évaluation du groupe à celle de l'observateur officiel de ladite rencontre et de permettre aux observateurs d'être sur la même longueur d'onde sur le rôle de l'observateur et sa mission ainsi que d'affiner les évaluations de l'arbitre sur des critères précis et cohérents.

La mise en œuvre de ces concepts, reste liée à l'évolution de la situation sanitaire du Département

Les membres de la CRA valident la proposition suivante :

Les membres de la CRA, autant que faire se peut, ne doivent pas être observateurs afin de garder une certaine neutralité, et ne pas être ainsi juge et partie.

Par contre certains membres ainsi que des arbitres chevronnés seraient sollicités pour observer, voir même encadrer de jeunes arbitres.

4 – Affectations saison 2020-2021

Considérant la loi n° 2021 ;-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 1^{er} Juin 2021 ;
Considérant le décret n°2021-296 du 19 mars 2021 verbal du comité le décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de COVID-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;

Considérant le Procès-verbal du Comité Exécutif de la FFF publié le 24 mars 2021 ;

Considérant qu'est arrêté définitivement, pour la saison 2020/2021, l'ensemble des compétitions des Ligues et des Districts, ce qui comprend tant les championnats que les coupes, étant rappelé que dès le 17 décembre dernier il avait été acté le principe de l'annulation de toutes les coupes régionales et départementales ;

Considérant que pour chacune des compétitions, les résultats des rencontres officielles ne seront pas pris en compte, aucun classement ne sera validé, aucun titre ne sera décerné et il n'y aura donc ni accessions ni relégations sportives pour la saison 2020-2021 ;

Considérant que l'arrêt de l'ensemble des compétitions a empêché les observateurs régionaux de réaliser l'ensemble des observations prévues dans chaque catégorie ;

Considérant les décisions prises par la CFA, dans son PV du 16 avril 2021 ;

Par ces motifs, la CRA propose au Conseil de ligue :

Pour les arbitres pouvant évoluer en R1

Ils devront réussir le test physique R1 et avoir 3 ans minimum d'ancienneté en R2

Pour les arbitres pouvant évoluer en R2 ;

Ils devront réussir le test physique R2 et avoir 3 ans minimum d'ancienneté en R3

Pour les arbitres pouvant évoluer en R3 ;

Réussite du test physique R3.

Le nombre d'arbitres par niveau est laissé à l'appréciation de la CRA

Tous les arbitres sont observés sur le plan pratique et évalués sur les plans physique et théorique.

Ils sont classés et affectés, pour la saison suivante, selon les actions définies et les critères fixés dans la circulaire annuelle.

5 – Préparation de l’A.G. de rentrée des arbitres

La réunion de rentrée est maintenue au 07 août 2021 en dépit de la situation à laquelle nous sommes confrontée et se fera uniquement en visioconférence. L’ordre du jour suivant est maintenu :

- 1) Présentation de la CRA et du CTRA,
- 2) Les nouvelles directives de la saison,
- 3) Planning de la saison,
- 4) Questions diverses.

Le Président de L’UNAF-Guadeloupe, souhaite que le Président de la CRA lui permette d’intervenir. La présence du Président de la LGF est souhaitée à l’ouverture de la séance. Lors du 3° point de l’ordre du jour, la situation sanitaire du Département sera évoquée. Le test physique des arbitres, prévu les 19 et 20 août 2021, sera reporté à une date ultérieure.

6 – Questions diverses

- À la question posée : Combien d’absences non justifiées d’un membre, aux convocations et réunions de la CRA, entraînent **la radiation** de celui-ci ?

A suivi la réponse : **3 absences, non justifiées.**

Une fiche de renseignements sera élaborée et remise aux arbitres.

Le manuel Le Football et ses Règles - Comprendre l’arbitrage -, n’est pas encore commercialisé sur le marché.

De quels moyens informatiques disposera la désignation ? D’un ordinateur (qu’il faudra récupérer) et de l’application utilisée est Foot 2000 , des accès à cette application sont à prévoir pour les membres.

Les fréquences des réunions de la CRA ?

Vu les circonstances exceptionnelles, elles seront fonction des décisions préfectorales dictées par la pandémie. On avisera à l’issue de chaque réunion. La prochaine est fixée au **lundi 16 août 2021, 19 heures**

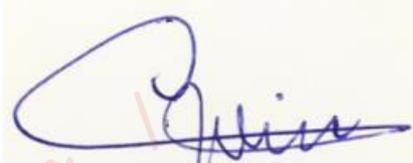
23h15, plus de questions à l’ordre du jour. Le Président lève la séance.

Le président de séance



Steve ZABEAU

Le secrétaire de séance



Moïse GILLETTE